



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure

Dossier suivi par : UDAP3

Objet : demande de permis de construire

MAIRIE CONCHES EN OUCHE
SERVICE URBANISME
IMPASSE DE L'HOTEL DE VILLE - BP
73

27190 CONCHES EN OUCHE

A ÉVREUX cedex, le 31/12/2022

numéro : pc16522f0026

adresse du projet : LA MARE SENSUELLE 27190 CONCHES EN OUCHE

nature du projet :

déposé en mairie le : 14/12/2022

reçu au service le : 26/12/2022

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

ENERGIE CONCHES/M. FRITSCH
NICLAS
94 RUE SAINT LAZARE
75009 PARIS

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Il convient de consulter le service régional de l'archéologie : philippe.fajon@culture.gouv.fr

L'architecte des Bâtiments de France

France POULAIN